



Droit des locataires litige avec bailleur recours possible?

Par **bordes**, le **17/03/2010** à **16:11**

Bonjour,
je suis actuellement locataire d'un logement privé depuis le mois de juillet. Je n'ai signé aucun bail mais un état des lieux et je reçois mes quittances de loyers chaque mois. Je désire déménager pour cause de nuisance de la part de mes voisins. J'en ai avisé mon propriétaire en lui signalant que j'avais reçu une réponse favorable de la part de l'office hlm. Ce à quoi il m'a répondu que le préavis était de 3 mois. J'aurais voulu savoir si il y avait un recours possible.
ps je suis bénéficiaire du rsa mais c'était déjà le cas à mon entrée dans le logement.

Par **fabienne034**, le **17/03/2010** à **17:40**

Bonjour,
il n'y a pas de changement de situation,
apparemment les voisins ne sont pas dans un immeuble du même propriétaire
il faut créer une situation nouvelle pour avoir le droit de résiliation de un mois
pour tout savoir sur la résiliation de bail par le locataire:

<http://www.fbIs.net/lettrelocataire.htm>

en lisant vous aurez une idée